

Envoi par courrier et par télécopieur : 418 646-6169

6213-01-001

Québec, le 30 mars 2012

Madame Christiane Bernard  
Chef de service  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord**  
**Questions complémentaires (DQ36, n<sup>os</sup> 36 et 37) du 30 mars 2012**

---

Madame,

En référence au projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet deux questions complémentaires dont les réponses sont attendues d'ici le **3 avril prochain**.

Le plan de conservation de la réserve écologique projetée de la Matamec (partie Nord) mentionne que le statut de protection permanent envisagé est celui de « réserve écologique ». Il ajoute que selon les résultats d'une consultation publique auprès de la communauté autochtone de Uashat mak Mani-Utenam, un statut de réserve de biodiversité pourrait être accordé « à une portion du territoire ».

Le document d'information mentionne en page 135 qu'une « consultation réalisée auprès de cette communauté a permis de déterminer les secteurs utilisés » de la réserve écologique projetée de la Matamec (partie Nord).

### **Question 36**

La commission d'enquête vous demande de lui fournir une carte illustrant les secteurs faisant l'objet d'une utilisation par cette communauté.

**Question 37**

Elle vous demande également de lui faire part des critères ou motifs pris en considération et de l'analyse qui en a été faite, à l'appui de votre proposition de conférer un statut permanent de protection de réserve de biodiversité à la totalité du territoire bénéficiant actuellement du statut de réserve écologique projetée.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission